



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 1^{er} octobre 2020

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : projets photovoltaïques en zones agricoles et forestières

Madame la Préfète,

Permettez-nous de revenir sur mon intervention que j'ai faite lorsque vous avez reçu notre délégation et dont nous vous savons gré.

Nous avons pu constater lors de la réunion de la CDPENAF que l'administration se trouvait embarrassée par les affectations des serres agricoles (soi-disant agricoles) avec toiture photovoltaïque. Si la construction d'un hangar nécessite le dépôt d'un permis de construire, dûment justifié par l'utilité de celui-ci pour l'exploitation, il en va autrement pour ces « serres agricoles » uniquement justifiées par le fait d'abriter des animaux ou de développer des cultures. La SEPANSO a d'ailleurs souligné que nous souhaitons la transmission de dossiers plus complets pour pouvoir apprécier utilement ceux-ci avant les réunions. Une note a été adressée le 16 avril 2020 à l'attention des membres de la CDPENAF pour la consultation à distance. La définition des « projets innovants » n'est pas claire : une seule chose est toutefois claire, on innove en implantant des projets photovoltaïques sur des terres agricoles.

Nous revenons à charge sur les demandes formulées par des pétitionnaires qui ne sont pas agriculteurs (Question SEPANSO du 19 mars 2019 et réponse préfecture-DDTM du 26 août 2019. Nous ne pouvons plus accepter cette situation et nous envisageons d'informer les médias pour qu'ils s'intéressent à ces démarches spéculatives.

Nous regrettons de ne pas avoir reçu de réponse à divers courriers sur les énergies renouvelables :

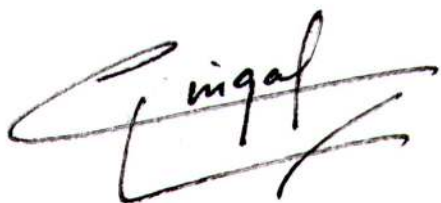
- Miscanthus : 05 novembre 2019
- Bougue - constructions en zone agricole accordés à des pétitionnaires non agriculteurs (malgré nos courriers du 12 novembre 2019, du 30 décembre 2019, du 3 mars 2020 du 5 mars 2020 la situation est toujours anormale)
- Rion des Landes.... courrier du 8 mars 2020 sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DDTM pour l'élaboration de zone de développement de l'éolien pour le syndicat mixte d'étude pour la création de ZDE en pays morcenais, en haute lande...
- Nota Bene : vos services ne sont pas les seuls en cause : nous attendons toujours la réponse au courrier RAR que la SEPANSO a adressé à la CRE le 03 novembre 2019 !

Nous avons l'impression que le contrôle du suivi des mesures compensatoires et des autorisations de défrichement n'est pas satisfaisant. Une chose est sûre, nous voyons présenter dans les dossiers d'enquêtes publiques des études qui font carrément l'impasse sur la présentation de projets très avancés, voire même de sites en exploitation. Il semble indispensable que l'État fasse un recensement de toutes les unités de production d'énergies renouvelables dans notre département. Avec cet outil de référence, mis à jour régulièrement, mentionnant la localisation, la capacité de chaque site (données en fonction des retours d'expérience) et éventuellement le raccordement au réseau, la situation serait objectivement claire. Cette question du raccordement est cruciale : il est étonnant de voir présenter des dossiers incomplets puisqu'ils ne fournissent aucune donnée sur les impacts environnementaux du tracé de raccordement au poste source.

En ce qui concerne votre réponse du 26 avril 2020 suite à notre courrier du 19 mars 2020 sur notre inquiétude relative aux projets de centrales photovoltaïques de grande surface nous notons que votre réponse ne tenait pas compte de la réalité (exemple projets sur les communes de Pissos, Lüe Liposthey, etc...). Nous soulignons donc l'intérêt de la demande formulée au paragraphe précédent.

Nous voyons des projets présentés sur les sites qui avaient été mis à disposition pour accueillir et traiter les bois des forêts sinistrées par les tempêtes. Ces artificialisations semblent clairement aller à l'encontre des besoins qui apparaissent à chaque nouvelle tempête. Nous sommes choqués que ceci se passe sans qu'il y ait eu au préalable une consultation du public, les citoyens découvrent cette situation à chaque fois qu'il y a une enquête publique alors qu'ils auraient dû être informés de l'évolution du Plan Tempête ; ils sont d'autant plus surpris que l'État les avait assurés que ces sites retrouveraient leur vocation forestière (c'est ce qu'on pouvait voir dans un document de la DRAF Nouvelle Aquitaine, pourtant à Lüe et Ygos il y a des projets photovoltaïques)

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à toutes nos observations, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr